

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Calcium-D-Pantothenate

N° d'article 78001000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Calcium pantothenate , D-form

No. CAS 137-08-6

No. EINECS 205-278-9

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeOxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, du feu et de la lumière ouverte. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Matériau approprié : polyéthylène. Utiliser des récipients en acier fin. Utiliser des récipients en verre.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13
Classe de stockage (Suisse)	NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P1; EN 143; FFP1 (EN 149)

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

solide

Couleur

blanc

Odeur

pratiquement inodore

État de la matière

granulé

Point de fusion

Valeur

env. 190

°C

Point de congélation

Remarque

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque

non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

méthode

UN Test N.1 (ready combustible solids)

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque

Non pertinent

Point d'éclair

Valeur

°C

Remarque

Non applicable

Température d'inflammabilité

Valeur

430

°C

méthode

Directive VDI 2263

température de décomposition

Valeur

195

°C

Remarque

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

valeur pH

Valeur

6.5

à

9.5

Concentration/H₂O

50

g/l

température

20

°C

Viscosité

Remarque

non déterminé

solubilité(s)

solvant organique

Remarque

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow

-3.9

température

25

°C

méthode

expérimentell

Pression de vapeur

Remarque

Non applicable

Densité et/ou densité relative

Valeur

1.162

g/cm³

température

25

°C

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Valeur	350		g/l
température	20	°C	

température d'auto-inflammabilité

Valeur	430	°C
--------	-----	----

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Masse volumique apparente

Valeur	env. 600	kg/m ³
--------	----------	-------------------

Autres données

Produit non capable de poussière-explosible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces rat

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

DL50 > 5000 mg/kg
méthode BASF-test

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces rat
LC0 2.14 mg/l
Durée d'exposition 7 h

Calcium pantothenate , D-form

Espèces rat
CL 50 > 5.2 mg/l
Durée d'exposition 4 h
méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode Technique de Draize

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode Technique de Draize

sensibilisation

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Sensibilisation (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Mutagénicité (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Toxicité reproductrice (Composants)

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

Calcium pantothenate , D-form

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Cancérogénicité (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Calcium pantothenate , D-form****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcium pantothenate , D-form**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Toxicité pour les poissons

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Toxicité pour les poissons (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	DIN 38412 T.15	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 580	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	DIN 38412	

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

Remarque L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les algues

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Toxicité pour les algues (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces Scenedesmus subspicatus
 CE50 > 500 mg/l
 Durée d'exposition 72 h
 méthode DIN 38412, partie 9
 Remarque L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
 Source BM000604 SDS BASF 20220909

Toxicité pour les bactéries

Substance de référence Calcium pantothenate , D-form

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Espèces boue activée
 CE 20 env. 20 mg/l
 Durée d'exposition 180 min
 méthode DIN EN ISO 8192

Calcium pantothenate , D-form

Espèces Pseudomonas putida
 CE 10 > 10000 mg/l
 Durée d'exposition 17 h
 méthode DIN 38412 Part 8
 Remarque L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -3.9
 température 25 °C
 méthode expérimentell

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**Calcium pantothenate , D-form**

log Pow -3.9
 température 25 °C

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

Mobilité dans le sol (Composants)**Calcium pantothenate , D-form**

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 26.10.23

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial: Calcium-D-Pantothenate

Numéro de la matière: 780010

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 26.10.2023

Date d'impression 26.10.23